

Annonce

COUPE DE France ADULTES 2010

une Compétition Adulte de Danse sur glace
et Patinage artistique

ouverte aux Compétiteurs membres de Clubs
affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace
ou à d'autres Membres de l'ISU

organisée par

L'ASSOCIATION DES SPORTS DE GLACE DE BESANCON

BESANCON

20 ET 21 MARS 2010

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

[Logo FFSG]¹

[Logo CSNDG]²



1. REGLEMENTATION GENERALE

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications relatives à la danse sur glace sont disponibles en anglais sur www.csndg.org.

La COUPE DE France ADULTE 2010 sera organisée selon le Règlement 2009-2010, les Règles ISU 2008, ainsi que toutes les Communications ISU et Communications pertinentes.

La participation à la COUPE DE France ADULTES 2010 est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace ou à d'autres Membres de l'ISU. Les Compétiteurs doivent être Eligibles selon les Règles 2201 à 2204 (Règle ISU 102). Selon la Règle 3362, ils doivent :

- être âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} juillet précédant la Compétition,
- s'ils sont membre d'un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace, être titulaire d'une Licence Compétition ou Extension Compétition, et ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à une Compétition Nationale ou une Compétition du Tournoi de France,
- s'ils sont membres d'un Club affilié à un autre Membre de l'ISU, ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à un Championnat ISU ou un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autres qu'un championnat national adultes) ou une compétition qualifiante pour un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autre qu'un championnat national adultes).

2. DONNEES TECHNIQUES

2.1 LIEU

[Patinoire Lafayette](#)

Patinoire couverte avec une piste de glace de 58 mètres x 28 mètres
[5 Rue Louis Garnier 25000 BESANCON](#)

2.2 CONTENU DES EPREUVES

Couples Danses Imposées (Règle 3367, paragraphe 1 et Communication 92) :

Or :

6 Valse Westminster et # 16 Paso Doble

Petit Or :

20 Silver Samba et # 22 Tango Argentin

Vermeil :

9 Valse Starlight et # 24 Blues

Argent :

4 Valse Européenne et # 21 Tango

Bronze :

1 Pas de Quatorze (3 séquences) et # 3 Foxtrot (3 séquences)

Pré-bronze :

d) Ten Fox et # j) Hickory Hoedown

Préparatoire :

b) Canasta Tango et # k) Rhythm Blues

Preliminaire :

a) Danse Mineure et # b) Valse Hollandaise

La musique officielle de l'ISU sera utilisée pour les Danses Imposées n° 1 à 25. La musique officielle de la CSNDG sera utilisée pour les danses n° a) à k).]

Couples Danse Originale :

Selon les Règles ISU 2008, la Règle ISU 609 (Règles 1301 à 1304), toute Communication ISU pertinente (Communication 70) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Compétition 2009/10 (Communication 91).

Le rythme de la Danse Originale est le suivant:

Danses Folkloriques

N'importe quel type de musique folklorique ou danse typique d'un pays peut être utilisé. Il n'y a aucune restriction quant au nombre de sélections de musique pour le type choisi.

Bien que la danse puisse être constituée de différentes sélections musicales - rapides et/ou lentes - elles doivent refléter un thème typique d'un pays ou d'une région.

La musique vocale est permise. Les variations de tempo pour une musique choisie sont autorisées. Chaque sélection de musique peut avoir un tempo différent.

Durée: 2mn 40s maximum

Selon l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Compétition 2009/10 (Communication 91, Règle 1302, paragraphe 2), les Eléments Requis pour la Danse Originale Adulte sont :

- 2 différents Types de portés Courts mais pas plus
- 1 Pirouette (Pirouette Combinée non autorisée), mais pas plus
- 1 Séquence de pas Rectiligne en positions
- 1 Série de Twizzles Séquentiels

Couples Danse Libre or :

Selon les Règles ISU 2008, la Règle ISU 610 (Règles 1401 à 1404), toute Communication ISU pertinente (Communication 70) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Compétition 2009/10 (Communication 91).

Durée: 3mn 10s maximum

Selon l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Compétition 2009/10 (Communication 91, Règle 1402, paragraphe 9), les Eléments Requis pour la Danse Libre Couple Adulte Or sont :

- 2 différents Types de portés, mais pas plus : 1 Porté Court et 1 Porté Long
- 1 Pirouette de Danse (Pirouette ou Pirouette Combinée), mais pas plus
- 1 Séquence de Pas Circulaire en Positions
- 1 Série de Twizzles Synchronisés

Couples Danse Libre argent :

Selon les Règles ISU 2008, la Règle ISU 610 (Règles 1401 à 1404), toute Communication ISU pertinente (Communication 70) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Compétition 2009/10 (Communication 91).

Durée: 2mn 40s maximum

Selon l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Compétition 2009/10 (Communication 91, Règle 1402, paragraphe 10), les Eléments Requis pour la Danse Libre Couple Adulte Argent sont:

- 1 Type de Porté Court mais pas plus
- 1 Pirouette de Danse (Pirouette ou Pirouette Combinée), mais pas plus
- 1 Séquence de Pas Rectiligne en Positions
- 1 Série de Twizzles Synchronisés

Couples Danse Libre bronze :

Selon les Règles 1401 à 1404 et la Communication 92.

Durée: 2 min, +/- 10 sec.

Selon la Règle 1402 paragraphe 11, les Eléments Requis pour la Danse Libre Couple Adulte Bronze sont :

- 1 Pose Combinée Synchronisée,
- 1 Séquence de Pas Circulaire en Positions (sauf Position Main à Main) mais de petit diamètre au centre de la piste comportant des Retournements pour les deux partenaires,
- 1 Pirouette (Pirouette Combinée non autorisée), mais pas plus, d'un tour minimum sur un pied pour chaque partenaire (peut être commencée sur deux pieds).

Solos Danses Imposées (Règle 3367, paragraphe 2 et Communication 92) :

Or :

6 Valse Westminster et # 16 Paso Doble

Petit Or :

20 Silver Samba et # 22 Tango Argentin

Vermeil :

9 Valse Starlight et # 24 Blues

Argent :

4 Valse Européenne et # 21 Tango

Bronze :

1 Pas de Quatorze et # 3 Foxtrot

Pré-bronze :

d) Ten Fox et # j) Hickory Hoedown

Préparatoire :

b) Canasta Tango et # k) Rhythm Blues

Preliminaire :

a) Danse Mineure et # b) Valse Hollandaise

La musique officielle de l'ISU sera utilisée pour les Danses Imposées n° 1 à 25. La musique officielle de la CSNDG sera utilisée pour les danse n° a) à k) : cette musique est disponible sur demande auprès de la CSNDG.

Solos Danse d'Interprétation argent :

Selon les Règles 1501 à 1504 et la Communication 92.

Durée: 2 min., +/- 10 sec.

Selon la Règle 1502 paragraphe 5, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Argent sont :

- 1 Pose Combinée comportant une Attitude,
- 1 Séquence de Pas Circulaire comportant des Retournements,
- 1 Pirouette Solo Simple (Pirouette Solo Combinée non autorisée),
- 1 Série de Twizzles Solo.

Solos Danse d'Interprétation bronze :

Selon les Règles 1501 à 1504 et la Communication 92.

Durée: 1 min. 30 sec., +/- 10 sec.

Selon la Règle 1502 paragraphe 4, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Bronze sont :

- 1 Pose Combinée,
- 1 Séquence de Pas Médiane comportant des Retournements,
- 1 Pirouette Solo Simple (Pirouette Solo Combinée non autorisée).

2.3 COEFFICIENTS

Selon les Règles ISU 2008, la Règle ISU 353 paragraphe 1. n), la Communication ISU 1331, et la Règle 3521 paragraphe 1. k), les coefficients pour les Composants de Programme sont :

Danses Imposées

- Qualité du Patinage : 0,75
- Performance : 0,50
- Interprétation : 0,50
- Mesure : 0,75

Le Score Total de chaque danse sera multiplié par un facteur de 0,5.

Danse Originale, Danse Libre et Danse d'Interprétation Solo

	Danse Originale Adulte	Danse Libre Couple Adulte Or et Argent	Danse Libre Couple Adulte Bronze Danse d'Interprétation Solo Adulte
Qualité du Patinage	0,80	1,25	1,25
Transitions/Pas et mouvements de liaison	0,80	1,75	1,25
Performance/exécution	0,60	1,00	0,80
Chorégraphie/composition	0,60	1,00	0,80
Interprétation/mesure	1,00	1,00	0,80

2.3-1 PROGRAMME LIBRE PATINAGE ARTISTIQUE SOLO

Cette épreuve consiste en l'exécution d'un programme libre bien équilibré. Les durées de programmes seront chronométrées.

(Les dames sont autorisées à porter des tenues sans jupettes, par contre les messieurs devront porter un pantalon et non des collants).

Libre Artistique Masters : Temps Maximum 3mn 40s

Un compétiteur en catégorie libre artistique Masters doit présenter un programme bien équilibré contenant:

- a) Un maximum de sept (7) éléments sautés incluant un Axel. Les simples, doubles et triples sauts sont autorisés. Une combinaison de sauts est définie comme étant la répétition immédiate du même ou d'un autre saut simple, double ou triple. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une combinaison de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés.

Une séquence de sauts se définit comme étant l'enchaînement d'un certain nombre de sauts, avec un certain nombre de révolutions liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme la Mazurka, le 1/2 saut de boucle, etc. L'ensemble doit garder un rythme de sauts soutenu. Il ne peut y avoir plus de 2 Trois/Mohawks durant la séquence. Il ne peut y avoir de courus ou de poussées durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant les cotations les plus élevées seront notés.

Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.

Les sauts non répertoriés peuvent être inscrits dans le programme en tant que pas de liaisons.

- b) Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied, et une autre étant obligatoirement une pirouette sautée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : cinq (5) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après la réception, cinq (5) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, cinq (5) tours pour la pirouette combinée sans changement de pied et huit (8) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- c) Un maximum d'une (1) séquence de pas (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence d'arabesques avec les tracés correspondant aux exigences demandées.

Les séquences d'arabesques et de petits pas additionnelles réalisées après la première séquence de pas ou d'arabesques ne seront pas comptées en tant que séquences de pas mais seront comptées en tant que transitions et notées comme telles.

Facteur de multiplication pour chaque composant de programme: 1.6

Libre Artistique Or : Temps Maximum 2mn 40s

Un compétiteur en catégorie libre artistique Or doit présenter un programme bien équilibré contenant:

- a) Un maximum de six (6) éléments sautés incluant un Axel, simples et doubles sauts à l'exception des **double Flip, double Lutz, double Axel**. Une combinaison de sauts est définie comme étant la répétition immédiate du même ou d'un autre saut simple ou double à l'exception des double Flip, double Lutz, double Axel. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une combinaison de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés. Une séquence de sauts se définit comme étant l'enchaînement d'un certain nombre de sauts simples et doubles à l'exception des double Flip, double Lutz, double Axel, liés entre eux par des sauts non répertoriés, tels que la Mazurka, le 1/2 boucle, etc. L'ensemble devant garder un rythme de sauts soutenu. Il ne peut y avoir plus de 2 Trois/Mohawks durant la séquence. Il ne peut y avoir de courus ou de poussées durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant les cotations les plus élevées seront notés.

Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois et cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.

Les sauts non répertoriés peuvent être inscrits dans le programme en tant que pas de liaisons.

- b) Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied, et une autre étant obligatoirement une pirouette sautée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : quatre (4) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après la réception, quatre (4) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) tours pour la pirouette combinée sans changement de pied et huit (8) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- c) Un maximum d'une (1) séquence de pas (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence d'arabesques avec les tracés correspondants aux exigences demandées. Les séquences d'arabesques et de petits pas additionnelles réalisées après la première séquence de pas ou d'arabesques ne seront pas comptées en tant que séquences de pas mais seront comptées en tant que transitions et notées comme telles.

Facteur de multiplication pour chaque composant de programme : 1.6

Libre Artistique Argent : Temps Maximum 2mn 10s

Un compétiteur en catégorie libre artistique Argent doit présenter un programme bien équilibré contenant:

- a) Un maximum de cinq (5) éléments sautés qui peuvent inclure un Axel et tous les autres sauts simples. Une combinaison de sauts est définie comme étant la répétition immédiate du même ou d'un autre saut simple. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une combinaison de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés. Une séquence de sauts se définit comme étant l'enchaînement d'un certain nombre de sauts simples, liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme la Mazurka, le 1/2 boucle, etc. L'ensemble devant garder un rythme de sauts soutenu. Il ne peut y avoir plus de 2 Trois/Mohawks durant la séquence. Il ne peut y avoir de courus ou de poussées durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant les cotations les plus élevées seront notées.
Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule et unique fois et cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
Les sauts non répertoriés peuvent être inscrits dans le programme en tant que pas de liaisons précédent les sauts simples.
- b) Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après la réception, trois (3) pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) tours pour la pirouette combinée sans changement de pied et huit (8) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.
Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- c) Un maximum d'une (1) séquence de pas (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence d'arabesques qui couvre au moins 50% des tracés correspondants (circulaire, en ligne droite, en serpentine). Dans le cas d'une séquence de pas **circulaire** la totalité d'un cercle est demandée qui devrait couvrir 1/2 de la surface de la glace. Les séquences d'arabesques et de petits pas additionnelles réalisées après la première séquence de pas ou d'arabesques ne seront pas comptées en tant que séquences de pas mais seront comptées en tant que transitions et notées comme telles.

Facteur de multiplication pour chaque composant de programme : 1.6

II.3-2 PROGRAMME DE CREATION PATINAGE ARTISTIQUE SOLO

L'épreuve du programme de création pour les Jeunes Adultes, les Adultes et (les Masters) se compose d'une variété de mouvements de patinage artistique ainsi que d'éléments sélectionnés pour mettre en valeur l'interprétation de la musique par le patineur. L'axel et les doubles sauts ne seront pas autorisés dans ce programme. Les sauts simples (sauf l'Axel) sont autorisés. La qualité des costumes sera prise en compte par les juges dans la mesure où ils reflètent le caractère de la musique ou du thème. L'utilisation d'artifices sur la glace ne sera pas autorisée. Ne seront autorisées que les accessoires, qui peuvent être portés par le patineur durant le programme. Il est interdit de poser les accessoires sur la glace.

Dans le programme de création le patineur sera jugé sur sa capacité d'interpréter la musique ainsi que sur le développement d'un thème en utilisant ses compétences techniques et artistiques. Deux notes seront données par les juges: la première pour la technique de patinage et la deuxième pour sa valeur artistique.

Pour noter la technique de patinage, les aspects suivants seront pris en compte:

- La facilité, la fluidité, la glisse, la sûreté, la puissance et la profondeur des carres;
- La faculté de varier la vitesse et la direction du patinage;
- La variété des mouvements expressifs et originaux;

L'enchaînement du mouvement dans le programme;
L'utilisation de toute la surface de la patinoire;
Le style.

Pour noter la présentation du programme, les aspects suivants seront pris en compte:

L'interprétation de la musique et le rythme;
Le « timing » musical et la compréhension de la structure de la musique;
L'utilisation de tout le corps pour le développement d'une expression artistique et musicale;
La créativité;
La chorégraphie - l'art d'arranger les mouvements;
La variation du tempo, de la tension, de l'émotion et des mouvements;
L'harmonie entre la personnalité du patineur et son thème musical
La motivation interne des mouvements et la transmission des émotions au public.

La durée du programme de création ne dépasse pas 1mn 40s pour toutes les catégories. La musique vocale est autorisée. Les catégories d'âge seront les mêmes que pour le programme libre.

Libre Artistique Bronze : Temps Maximum 1mn 40s

Un compétiteur en catégorie libre artistique Bronze doit présenter un programme bien équilibré contenant:

- a) Un maximum de quatre (4) éléments sautés. **À l'exception de l'Axel, seuls les sauts simples sont permis.** Les doubles et triples sauts ne sont pas permis. Une combinaison de sauts est définie comme étant la répétition immédiate du même ou d'un autre saut simple. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une combinaison de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés. Une séquence de sauts se définit comme étant l'enchaînement d'un certain nombre de sauts simples, liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme la Mazurka, le 1/2 boucle, etc. L'ensemble devant garder un rythme de sauts soutenu. Il ne peut y avoir plus de 2 Trois/Mohawks durant la séquence. Il ne peut y avoir de courus ou de poussées durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant les cotations les plus élevées seront notées. Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule et unique fois et cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts. Les sauts non répertoriés peuvent être inscrits dans le programme en tant que pas de liaisons précédent les sauts simples.
- b) Un maximum de deux (2) pirouettes, dont l'abréviation est différente. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) tours pour la pirouette combinée sans changement de pied et huit (8) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied. **Les pirouettes sautées ne sont pas permises.** Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- c) Un maximum d'une (1) séquence de pas (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence d'arabesques qui couvre au moins 50% des tracés correspondants (circulaire, en ligne droite, en serpentine). Dans le cas d'une séquence de pas **circulaire**, la totalité d'un cercle demandé doit couvrir 1/2 de la surface de la glace. Les séquences d'arabesques et de petits pas additionnelles réalisées après la première séquence de pas ou d'arabesques ne seront pas comptées en tant que séquences de pas mais seront comptées en tant que transitions et notées comme telles.

Facteur de multiplication pour chaque composant de programme : 1.6

2.3-3 PROGRAMME LIBRE PATINAGE ARTISTIQUE COUPLE

Cette épreuve consiste en l'exécution d'un programme libre. Chaque couple sera composé d'un patineur et de sa partenaire et l'accent sera mis sur leur unisson et leur interprétation musicale pour le jugement. La note artistique prime en cas d'ex æquo.

(Les dames sont autorisées à porter des tenues sans jupettes, par contre les messieurs devront porter un pantalon et non des collants).

Masters couple artistique : La musique ne doit pas excéder 3mn 40s

Un programme bien équilibré en Masters couple artistique pourrait contenir:

- a) Un maximum de trois (3) portés différents dont l'un peut être un twist lift.
- b) Un maximum de deux (2) sauts lancés (simples ou doubles).
- c) Un maximum de deux (2) sauts individuels (simples, doubles ou triples). Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule et unique fois et cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- d) Un maximum d'une (1) combinaison de sauts qui pourra être composée de trois (3) sauts ou d'une (1) séquence de sauts (seuls les deux sauts ayant les cotations les plus élevées seront notées).
- e) Un maximum de deux (2) pirouettes en couple différentes. Un nombre de tours minimum est requis pour chaque type de pirouette : quatre (4) pour une pirouette en couple sans changement de pied et huit (8) pour une pirouette en couple avec changement de pied.
- f) Un maximum d'une (1) pirouette individuelle ou une (1) pirouette individuelle combinée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : cinq (5) tours pour une pirouette sautée, cinq (5) tours pour une pirouette simple avec une position et dix (10) tours pour une pirouette combinée avec changement de pied. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- g) Un maximum d'une (1) spirale de la mort ou d'une (1) spirale en pivot (position optionnelle). Au moins $\frac{3}{4}$ de tour en pivot est requis.
- h) Un maximum d'une (1) séquence de pas (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence d'arabesques utilisant toute la surface de la glace. Seule la première séquence de pas ou séquence d'arabesques sera comptée en tant que séquence. Les séquences d'arabesques et de petits pas réalisées après la première séquence seront comptées en tant que transitions et notées comme telles.

Facteur de multiplication pour chaque composant de programme: 1.6

Or couple artistique : La musique ne doit pas excéder 3mn 10s

Un programme bien équilibré en or couple artistique pourrait contenir:

- a) Un maximum de 3 portés différents dont l'un peut être un twist lift. Les changements de positions de la partenaire, portés sans les mains et avec une main, et les combinaisons de portés ne sont pas autorisés.
- b) Un maximum d'un (1) saut simple lancé
- c) Un maximum d'un (1) saut individuel. Seuls les sauts simples sont autorisés.
- d) Un maximum d'une (1) combinaison de sauts qui pourra être composée de trois (3) sauts ou d'une (1) séquence de sauts (seuls les deux sauts ayant les cotations les plus élevées seront notées).
- e) Un maximum de deux (2) pirouettes en couple différentes. Un nombre minimum de tours est requis de chaque type de pirouette : trois (3) pour une pirouette en couple sans changement de pied et six (6) pour une pirouette en couple avec changement de pied. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- f) Un maximum d'une (1) pirouette individuelle ou d'une (1) pirouette combinée. Un nombre minimum de tours est requis de chaque type de pirouette : trois (3) pour une pirouette sautée, trois (3) tours pour une pirouette simple avec une position et six (6) pour une pirouette combinée avec changement de pied.
- g) Un maximum d'une (1) spirale de la mort ou d'une (1) spirale en pivot (position optionnelle). Au moins $\frac{3}{4}$ de tour en pivot est requis.
- h) Un maximum d'une (1) séquence de pas (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence d'arabesques utilisant au moins 50% de la surface de la glace. Dans le cas d'une séquence de pas **circulaire** la totalité d'un cercle demandé doit couvrir la moitié de la surface. Seule la première séquence de pas ou séquence d'arabesques sera comptée en tant que séquence. Les

séquences d'arabesques et de petits pas réalisées après la première séquence seront comptées en tant que transitions et notées comme telles.

Facteur de multiplication pour chaque « composant de programme » : 1.6

Argent couple artistique : La musique ne doit pas excéder 2mn 40s

Un programme bien équilibré en argent couple artistique pourrait contenir:

- a) 1 porté mais pas plus de 2 différents portés, l'un d'entre eux doit être du groupe 1. L'autre porté peut être du groupe 1 ou 2 ou un twist. Groupe 1 : porté de Lutz, de Flip, d'Axel, groupe 2 : porté de boucle ou twist. **Les portés au-dessus de la tête ne sont pas autorisés.**
- b) 1 saut simple lancé mais pas plus de 2 sauts simples lancés. L'axel lancé est permis. Les doubles sauts ne sont pas autorisés.
- c) 1 saut simple individuel mais pas plus de 2 sauts différents sauts simples individuels. L'axel est permis. Les doubles sauts ne sont pas autorisés.
- d) 1 combinaison de sauts ou une séquence de sauts (le nombre de sauts inclus est libre) limités à des demi ou simple rotations, incluant l'axel. Les doubles sauts ne sont pas autorisés.
- e) 1 pirouette en couple mais pas plus de 2 différentes pirouettes en couple. Les changements de pied ou de position ne sont pas autorisés. Minimum 3 tours dans chaque pirouette en couple.
- f) 1 pirouette individuelle mais pas plus de 2 différentes pirouettes individuelles. 1 changement de position est autorisé. Les changements de pied ne sont pas autorisés. Minimum 3 tours pour chaque pirouette individuelle.
- g) 1 pivot ou une spirale de la mort. Les patineurs peuvent choisir la position et la main tenue.
- h) 1 séquence de pas (circulaire, en ligne droite, en serpentine) utilisant au moins la moitié de la surface de glace.

Facteur de multiplication pour chaque « composant de programme » : 1.6

Bronze couple artistique : La musique ne doit pas excéder 2mn 10s

Un programme bien équilibré en bronze couple artistique pourrait contenir:

- a) les portés sont optionnels mais pas plus de 2 portés différents ne pourront être réalisés. L'un d'entre eux pourra être un porté de boucle. **Les portés au-dessus de la tête ne sont pas autorisés.**
- b) 1 saut lancé simple (optionnel). L'axel lancé ou les doubles sauts lancés ne sont pas autorisés.
- c) 1 saut simple individuel, mais pas plus de 2 différents sauts individuels. L'axel et les doubles sauts ne sont pas autorisés.
- d) 1 combinaison de sauts ou une séquence de sauts (le nombre de sauts inclus est libre) limité à des demies et simples rotations. L'axel et les doubles sauts ne sont pas autorisés.
- e) 1 pirouette en couple mais pas plus de 2 différentes pirouettes en couple. Les changements de position ou de pied ne sont pas autorisés. Minimum 3 tours pour chaque pirouette en couple.
- f) 1 pirouette individuelle mais pas plus de 2 différentes pirouettes individuelles. Les changements de position ou de pied ne sont pas autorisés. Minimum 3 tours pour chaque pirouette individuelle.
- g) 1 spirale en pivot (optionnelle) mais pas plus d'une spirale en pivot ne peut être effectuée. Les spirales de la mort ne sont pas autorisées.
- h) 1 séquence de pas (circulaire, en ligne droite, en serpentine) utilisant au moins la moitié de la surface de la glace.

Facteur de multiplication pour chaque « composant de programme » : 1.6

2.3-4 PROGRAMME DE CREATION PATINAGE ARTISTIQUE SOLO

L'épreuve du programme de création pour les Jeunes Adultes, les Adultes et (les Masters) se compose d'une variété de mouvements de patinage artistique ainsi que d'éléments sélectionnés pour mettre en valeur l'interprétation de la musique par le patineur. L'axel et les doubles sauts ne seront pas autorisés dans ce programme. Les sauts simples (sauf l'Axel) sont autorisés. La qualité des costumes sera prise en compte par les juges dans la mesure où ils reflètent le caractère de la musique ou du thème. L'utilisation d'artifices sur la glace ne sera pas autorisée. Ne seront autorisées que les accessoires, qui peuvent être portés par le patineur durant le programme. Il est interdit de poser les accessoires sur la glace.

Dans le programme de création le patineur sera jugé sur sa capacité d'interpréter la musique ainsi que sur le développement d'un thème en utilisant ses compétences techniques et artistiques. Deux notes seront données par les juges: la première pour la technique de patinage et la deuxième pour sa valeur artistique.

Pour noter la technique de patinage, les aspects suivants seront pris en compte:

- La facilité, la fluidité, la glisse, la sûreté, la puissance et la profondeur des carres;
- La faculté de varier la vitesse et la direction du patinage;
- La variété des mouvements expressifs et originaux;
- L'enchaînement du mouvement dans le programme;
- L'utilisation de toute la surface de la patinoire;
- Le style.

Pour noter la présentation du programme, les aspects suivants seront pris en compte:

- L'interprétation de la musique et le rythme;
- Le « timing » musical et la compréhension de la structure de la musique;
- L'utilisation de tout le corps pour le développement d'une expression artistique et musicale;
- La créativité;
- La chorégraphie - l'art d'arranger les mouvements;
- La variation du tempo, de la tension, de l'émotion et des mouvements;
- L'harmonie entre la personnalité du patineur et son thème musical
- La motivation interne des mouvements et la transmission des émotions au public.

La durée du programme de création ne dépasse pas 1mn 40s pour toutes les catégories. La musique vocale est autorisée. Les catégories d'âge seront les mêmes que pour le programme libre.

3. INSCRIPTIONS

3.1 INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

Selon la Règle 3214 paragraphe 1.c), le Formulaire d'Inscription (voir annexe) doit être rempli de préférence par le Club des Compétiteurs, ou par les Compétiteurs eux-mêmes, et envoyé accompagné du paiement des inscriptions à l'Organisateur au plus tard avant **le 28 Février 2010**.

3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 50 euros par Compétiteur solos pour la 1^o épreuve+ 10€ par épreuve supplémentaire, 60 euros par couple pour la 1^o épreuve+15€ par épreuve supplémentaire à payer par chèque à l'ordre de l'Organisateur. Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, le paiement doit être effectué par virement bancaire sur le compte suivant:

CRCA Besançon Le Vigny
Rue Alfred de Vigny
25000 BESANCON

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12506	20104	55029543285	85

Pour virement international IBAN :FR76 1250 6201 0455 0295 4328 585
BIC AGRIFRPP825

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

3.3 DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Les Juges Arbitres (l'un d'entre eux étant désigné comme Juge Arbitre Principal), les Contrôleurs Techniques, les Spécialistes Techniques et les Juges sont désignés et convoqués par le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur.

Les Opérateurs de Données/Vidéo sont désignés et convoqués par le Responsable des Officiels de Compétition de la Ligue de l'Organisateur.

Le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur peut inviter des Officiels d'Arbitrage de Membres de l'ISU étrangers avec l'accord de l'Organisateur et de la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage et en informant le Membre de l'ISU concerné.

La date et le lieu des réunions d'Officiels d'Arbitrage sont programmés et indiqués dans les horaires de la Compétition au paragraphe 15.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la Compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

4. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT (COMMUNICATION CSNDG 78)

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des Juges, Juges Arbitres, Contrôleurs Techniques, Spécialistes Techniques, Opérateurs de Données/Vidéo et Equipe Techniques seront pris en charge par l'Organisateur.

5. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Pour les catégories Couples Danse Libre, Couples Danse Originale et Solos Danse d'Interprétation, tous les Compétiteurs doivent fournir des musiques de compétition d'excellente qualité en format CD ou MD, selon la Règle 3217, paragraphe 3 (Règle ISU 343, paragraphe 1). Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour la Danse Originale, la Danse Libre ou la Danse d'Interprétation Solo doit être indiquée pour chaque Compétiteur dans le Formulaire de Musiques et jointe au Formulaire d'Inscription des Compétiteurs.

Tous les disques doivent indiquer l'épreuve de la Compétition, le nom du Compétiteur et le temps exact de la musique (et non la durée patinée) en incluant n'importe quel signal de départ et doivent être déposés lors de l'accréditation. Chaque programme (Danse Originale, Danse Libre, Danse d'Interprétation Solo) doit être enregistré sur un disque différent. De plus, les Compétiteurs doivent posséder une copie de sauvegarde pour chaque programme.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et le si les CD ou MD ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée 21 jours avant la Compétition, i.e. **1 Mars 2010** au plus tard à maryaneb2@orange.fr. Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Couple sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle 1404 (terminologie ISU pour la Danse Originale Adulte et la Danse Libre Couple Adulte Or et Argent / terminologie CSNDG pour la Danse Libre Couple Adulte Bronze et la Danse d'Interprétation Solo Adulte).

6. HOTEL OFFICIEL

L'hôtel officiel pour les Officiels sera le:

Hôtel CAMPANILE
4 Rue Louis Aragon
Zac Chateaufarine
25000 BESANCON
03.81.41.13.41

Des informations concernant les hôtels pour les Compétiteurs, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par l'office du tourisme de la ville.

2 Place 1^o armée française
25000 BESANCON
03.81.80.92.55

7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants.

Selon la Règle 3217, paragraphe 9, l'accréditation et le dossier de bienvenue seront donnés à tous les Compétiteurs inscrits et aux entraîneurs (2 maximum par Compétiteurs), aux Juges, aux Juges Arbitres, aux Contrôleurs Techniques, aux Spécialistes Techniques, aux Opérateurs de Données/Vidéo, à l'Equipe Technique et aux invités.

L'accréditation pour les Compétiteurs ne peut être fournie qu'en échange des:

- musiques,
- Feuille de Contenu de Programme, si elle n'a pas encore été fournie,
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace : Licence conforme,
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger : carte d'identité ou passeport montrant l'âge conforme.
- règlement des droits dus, s'il y en a.

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode manuelle définie par la Règle 3451, paragraphe 2 (Règle ISU 635).

Le lieu du tirage au sort pour l'ordre de passage des Danses Imposées sera donné ultérieurement.

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles 3511 et 3521) sera utilisé.

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés. Selon la Règle ISU 107, paragraphe 12 (Règle 3219), les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger seront annoncés avec le nom de leur Club et non avec le nom de leur pays.

11. PROTOCOLES

Selon la Règle 3551, paragraphe 2. a), aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org.

12. ASSURANCE / RESPONSABILITES

Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, selon la Règle ISU 119, il est du seul ressort de ces Clubs de fournir une assurance médicale et accident pour leurs athlètes, Officiels d'Arbitrage et autres membres de l'équipe du Club. A défaut, ces personnes devront disposer d'une assurance personnelle. Une telle assurance doit fournir une assistance médicale complète et également le rapatriement des personnes malades ou blessées dans leur pays d'origine par avion ou autre moyen de transport. La décision de qui va payer les primes d'assurance reste un problème interne à chaque Club.

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Compétiteurs et les Officiels d'Arbitrage.

13. DISCUSSION TABLE RONDE

Si possible, une Discussion Table Ronde pour les Juges aura lieu après les épreuves.

14. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Organisateur

Maryane BOUQUET
1 Rue de la Traverse
25680 ROUGEMONT
Port : 06.74.52.32.67
E.Mail : maryaneb2@orange.fr

15. HORAIRES PREVISIONNELS

Tirage au sort initial pour l'ordre de passage: Vendredi 19 Mars 2010 à 19h
Réunion des Juges initiale: Samedi 20 Mars 2010 à 7h à la patinoire de Besançon
Réunion des Officiels Techniques initiale : Samedi 20 Mars 2010 à 7h à la patinoire de Besançon
Horaires de la Compétition : Samedi 20 Mars 2010 de 8h à 19h30
Dimanche 21 mars 2010 de 7h à 18h30

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition et des entraînements seront publiés sur www.csndg.org.

16. ENTRAÎNEMENTS

Vous pouvez réserver des entraînements à la patinoire municipale de Besançon. Pour la réservation de la glace, veuillez remplir le formulaire « Réservation de Glace » en annexe et l'envoyer en même temps que votre inscription.